



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 30 avril 2026 à 20h15 à la Halle Polyvalente

---

## FORMULE DE REFUS

Vu le préavis 115-2026 de la Municipalité en date du 2 mars 2026 ;  
Oùï le rapport de la commission des finances et de la commission technique ;  
Considérant que ce projet a été porté à l'ordre du jour au point 7 ;

Concernant **la modification de l'article 2 alinéa 1 paragraphe 2 des statuts de l'Association régionale pour l'enfance et la jeunesse (Arpeje)**

### Décide

1. De refuser la modification apportée aux statuts de l'Association régionale pour l'enfance et la jeunesse (Arpeje), telle que présentée dans le présent préavis ;
2. De refuser la signature des statuts modifiés par le Président et le Secrétaire du Conseil communal ;
3. De refuser la transmission, une fois signés, des statuts au Conseil intercommunal de l'Arpeje, puis au Conseil d'État, pour approbation conformément aux dispositions légales.

Le préavis 115-2026 est refusé avec 21 refus et 1 abstention.

Ainsi délibéré en séance du Conseil Communal à Cudrefin, le 30 avril 2026.

Le Vice-Président

La Secrétaire

Alain Bonny

Melinda Beck